

RAPPORT ANNUEL SUR LE PROGRAMME DE MIEUX-ÊTRE MENTAL

Numéro de l'ICD et année financière : HC-P133 (2021-2022)

NOTE : Ce document est une représentation des exigences de production de rapports pour l'ICD HC-P133. Il ne s'agit pas d'un modèle de rapport ni d'un outil de collecte de données. Le cas échéant, le bureau régional vous fournira des modèles de rapports, des guides et des outils de collecte de données qui vous aideront à répondre aux exigences de production de rapports. Ces documents sont indiqués en caractères gras et en italiques dans le document. Veuillez communiquer avec [le bureau régional de la DGSPNI-SAC](#) si vous n'avez pas reçu d'exemplaires de ces documents, pour toute question ou si vous avez besoin d'aide.

Exigences du programme en matière de rapports :

L'harmonisation du Programme de mieux-être mental permet de regrouper un certain nombre de programmes sur le mieux-être mental pour n'en former qu'un seul. Les programmes en question sont les suivants : Grandir ensemble, Pour des collectivités en bonne santé, Stratégie nationale de prévention du suicide chez les jeunes Autochtones, Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les Autochtones, équipe de mieux-être mental et Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances. En ce qui concerne la production de rapports, l'objectif est de simplifier le processus pour réduire le fardeau imposé aux bénéficiaires.

Les bénéficiaires de l'accord de contribution doivent présenter au ministre le ***Rapport annuel sur le Programme de mieux-être mental***, qui doit comprendre les renseignements suivants :

Remarque : Les bénéficiaires doivent faire rapport uniquement sur les activités qui sont liées à leurs programmes, comme il est indiqué dans le plan des programmes ou dans le plan de travail. Tout indicateur qui n'est pas lié aux programmes d'un bénéficiaire peut être inscrit comme étant « sans objet ».

1. Tous les bénéficiaires de l'accord de contribution doivent inclure les renseignements **obligatoires** suivants :
 - A. Les bénéficiaires qui présentent un rapport sur les **programmes et activités communautaires** doivent inclure les renseignements suivants :
 - i. Nombre de travailleurs communautaires certifiés
 - ii. Nombre total d'intervenants communautaires
 - iii. Votre collectivité offrait-elle des mesures communautaires de soutien pour les toxicomanes? (Oui/Non)
 - B. Les bénéficiaires qui présentent un rapport sur les **équipes de mieux-être mental** doivent inclure les renseignements suivants :

- v. Avez-vous effectué des évaluations de programmes de mieux-être mental au cours de la dernière année? (Oui/Non)
 - a. Dans l'affirmative, quels programmes ont été évalués?

 - b. Êtes-vous disposé à communiquer les résultats des évaluations de programmes? (Oui/Non)
 - vi. **Description** des réussites, des défis, des répercussions et des imprévus qui se sont produits au cours de l'exercice financier relativement aux activités de mieux-être mental dans la collectivité.
 - vii. **Résumé** des résultats globaux liés aux activités de mieux-être mental dans la collectivité. Avez-vous atteint une partie ou la totalité des résultats attendus pour votre collectivité? Sinon, quelles sont vos priorités?
- B. Les bénéficiaires qui présentent un rapport sur les **équipes de mieux-être mental** doivent inclure les renseignements suivants :
- i. Votre équipe de mieux-être mental offre-t-elle des services d'intervention en cas de crise? (Oui/Non)
 - ii. Votre équipe de mieux-être mental offre-t-elle du counseling professionnel aux personnes ou aux familles? (Oui/Non)
 - iii. Votre équipe de mieux-être mental compte-t-elle des intervenants qui offrent des approches et des services de soutien culturels aux personnes, aux familles ou aux collectivités? (Oui/Non) Si oui, combien?
 - iv. Nombre et type d'activités culturelles offertes
 - v. Nombre d'auxiliaires et de professionnels de la santé qui ont reçu une formation sur les soins adaptés aux traumatismes
 - vi. Nombre total d'auxiliaires et de professionnels de la santé
 - vii. **Description** des réussites, des défis, des résultats ou des imprévus qui se sont produits au cours de l'exercice financier.

Veillez communiquer avec la région pour obtenir un exemplaire du **modèle de rapport sur le Programme de mieux-être mental** en guise d'aide et de référence pour le respect des exigences de production de rapports.